

**Sujet :** Fwd: Flash infos | Création d'une adresse fonctionnelle pour le bureau des entreprises | 2023-2024 - 002

**De :** DSII - Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation <ce.dsii@ac-rennes.fr>

**Date :** 22/08/2023, 15:28

**Pour :** Ronan FARAULT <Ronan.Farault@ac-rennes.fr>, "karin >> Rouxel Karine" <Karine.Rouxel1@ac-rennes.fr>

**La Direction des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)**

T 02 23 21 74 20

[ce.dsii@ac-rennes.fr](mailto:ce.dsii@ac-rennes.fr)

Rectorat de l'académie de Rennes - 96 rue d'Antrain, CS10503 - 35705 RENNES Cedex

[www.ac-rennes.fr/](http://www.ac-rennes.fr/)

[Suivez la météo des services numériques](#) [Météo du numérique de l'académie](#)

[Académie de Rennes](#)

----- Message transféré -----

**Sujet :**Flash infos | Création d'une adresse fonctionnelle pour le bureau des entreprises | 2023-2024 - 002

**Date :**Tue, 22 Aug 2023 15:12:09 +0200

**De :**DSII <[ce.dsii@ac-rennes.fr](mailto:ce.dsii@ac-rennes.fr)>

**Organisation :**Rectorat de Rennes

**Pour :**[ce.0290101C@ac-rennes.fr](mailto:ce.0290101C@ac-rennes.fr)



# FLASH INFOS

Urgences et actualités numériques

Direction des systèmes d'information et de l'innovation [DSII]

---

2023 - 2024 - n° 002 - Mardi 22 août 2023.

---

- Catégorie : Messagerie
  - Objet : Création d'une adresse fonctionnelle pour le bureau des entreprises.
- 

Bonjour,

Faire du lycée professionnel une véritable voie de réussite pour les jeunes et un acteur incontournable du développement des territoires,

telle est l'ambition de la réforme des lycées professionnels. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'installer, au sein de chaque lycée professionnel, un bureau des entreprises afin de renforcer les liens avec le monde économique.

Le bureau des entreprises, véritable vitrine de la relation entre le lycée professionnel et ses partenaires économiques, est **matérialisé par un lieu physique spécifique au sein de l'établissement, choisi pour son accessibilité** pour les partenaires externes comme pour les élèves et les membres de la communauté éducative. Il est clairement visible dans le lycée (bureau identifié, identité visuelle, signalétique, fléchage, horaires d'ouverture, etc.) et hors du lycée (action de communication).

Chaque lycée valorise par ailleurs sur son site internet son bureau des entreprises, en indiquant en particulier ses coordonnées téléphoniques et électroniques, et le nom de son responsable.

A ce titre, une adresse fonctionnelle dédiée au bureau des entreprises a été créée pour votre établissement : [bde-LP0290101C@ac-rennes.fr](mailto:bde-LP0290101C@ac-rennes.fr) (les lycées regroupant une filière générale et technologique et professionnelle disposent d'une deuxième adresse qui rejoint le même compte nommée [bde-LPO0290101C@ac-rennes.fr](mailto:bde-LPO0290101C@ac-rennes.fr).)

Vous trouverez [ici](#), un guide vous permettant de récupérer l'accès en toute autonomie à la messagerie qui a été ouverte pour votre établissement.

Pour rappel, voici les informations à votre disposition :

- Adresse mail : [bde-LP0290101C@ac-rennes.fr](mailto:bde-LP0290101C@ac-rennes.fr)
- Identifiant : f0002086
- Mot de passe : à définir en suivant la procédure [ici](#).

Cordialement  
Olivier ADAM  
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

---

**La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition** pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#) 